



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2021



13 AVRIL 2021

COMMUNE DE CHARMES

Place Henri Breton - 88130 CHARMES

RF Préfecture des VOSGES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2021 088-218800902-20210413-DEL_2021_034-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la ville : <http://www.ville-charmes.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 26 février 2021.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020

BUDGET DE LA COMMUNE -SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **5 273 431.23 €** :

Chapitre	Pour mémoire BP 2020	Réalisé en 2020	BP 2021	Différence	VARIATION EN % par rapport au réalisé 2020
011- charges à caractère général	1 682 600,00	1 442 106,43	1 736 500,00	294 393,57	20,41%
012- charges de personnel	2 455 810,00	2 344 700,68	2 521 458,00	176 757,32	7,54%
014- atténuations de produits	10 000,00	3 939,00	10 000,00	6 061,00	153,87%
65- autres charges de gestion courante	427 550,00	314 774,23	329 700,00	14 925,77	4,74%
66- charges financières	24 617,71	24 617,71	22 204,12	-2 413,59	-9,80%
67- charges exceptionnelles	76 556,45	53 258,31	18 000,60	-35 257,71	-66,20%
68-Provisions	0,00	0,00	13 090,00	13 090,00	
022-Dépenses imprévues	81 976,79	0,00	47 684,23	47 684,23	
Total dépenses réelles	4 759 110,95	4 183 396,36	4 698 636,95	515 240,59	12,32%
042- opérations d'ordre	551 006,53	353 191,68	574 794,28	221 602,60	62,74%
TOTAL	5 310 117,48	4 536 588,04	5 273 431,23	736 843,19	16,24%

Chapitre 011 : ce chapitre regroupe les dépenses suivantes : restauration et transport scolaires, consommations d'eau, gaz, électricité, carburant, fournitures, produits d'entretien, vêtements de travail, consommables, livres (bibliothèque), fournitures scolaires, contrats de prestations, locations, entretiens de terrains, de bâtiments, de voirie, de matériel roulant, de biens mobiliers, maintenance, assurances, formations du personnel, abonnements.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe les dépenses du personnel, en hausse afin de pallier à différentes augmentations (évolution des carrières, charges patronales, recrutement d'un chef de projets dans le cadre de Petites Villes de Demain)

Chapitre 014 : ce chapitre correspond aux remboursements de demandes d'exonération de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

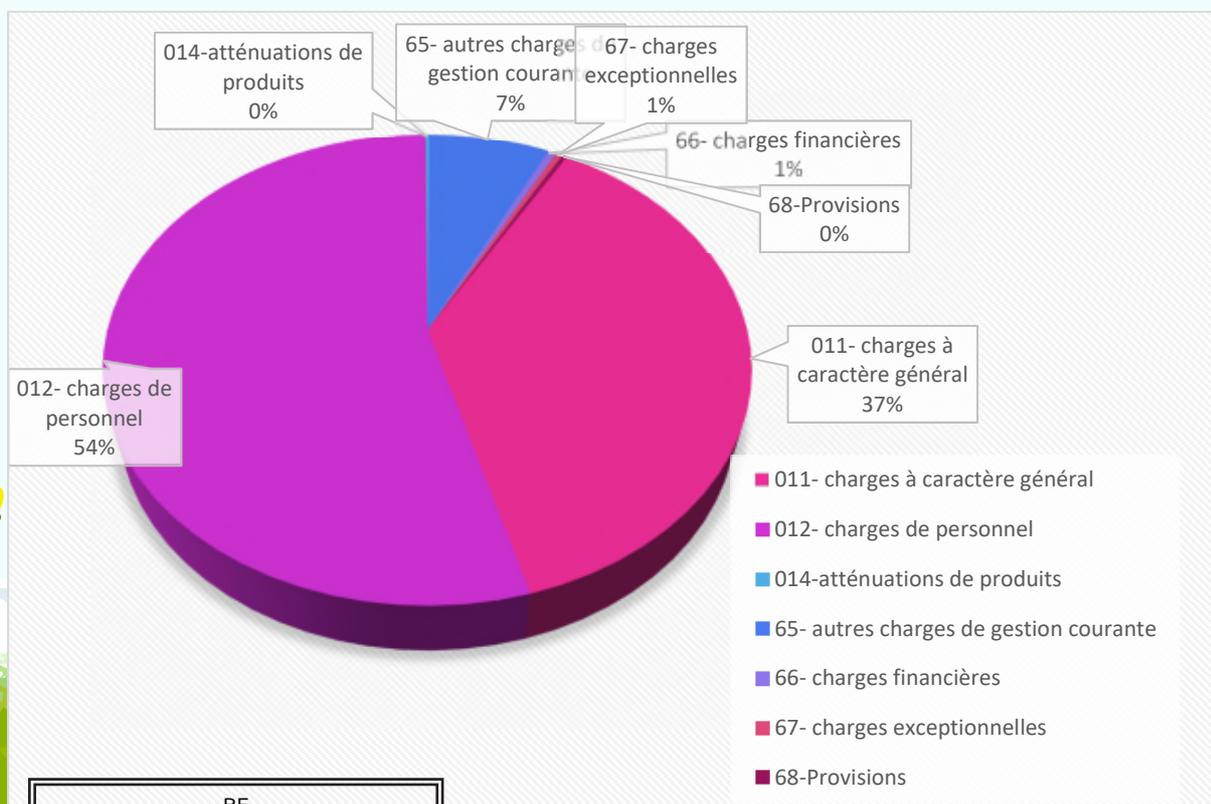
Chapitre 65 : ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les contributions aux syndicats, les contributions obligatoires, la subvention au CCAS, les subventions aux associations privées. À noter l'inscription obligatoire des formations correspondant à 20 % des indemnités (inscriptions budgétaires rarement utilisées en fin d'année).

Chapitre 66 : remboursement des intérêts des emprunts contractés en 2017 (emprunt de 900 000 à 1.36 %) et 2019 (emprunt de 600 000 à 0.67 %) ainsi que le remboursement à l'EPFL en 2018 pour la démolition des anciennes brasseries.

Chapitre 67 : ce chapitre correspond aux bons de naissance, aux subventions des ravalements de façades et des charges exceptionnelles correspondant au reversement de l'excédent du budget annexe « eau potable » à la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Chapitre 68 : ce chapitre correspond aux provisions pour impayés (une délibération spécifique sera prise chaque année suivant l'évolution des impayés)

Chapitre 022 : Lorsque la section de fonctionnement le permet, une ligne budgétaire pour imprévus ce qui permet à la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante. Toutefois, le montant ne peut pas dépasser le plafond de 7.5 % du total des dépenses réelles.



Recettes :

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **5 273 431.23 €** :

Chapitre	Pour mémoire BP 2020	Réalisé en 2020	BP 2021	Différence	VARIATION EN % par rapport au réalisé 2020
013 – Atténuations de charges	50 000,00	58 987,76	50 000,00	-8 987,76	-15,24%
70 – Produits des services	219 900,00	206 187,27	185 000,00	-21 187,27	-10,28%
73 – Impôts et taxes	3 098 299,00	3 139 709,71	3 138 002,00	-1 707,71	-0,05%
74 – Dotations et participations	1 075 973,00	1 079 231,81	1 073 135,00	-6 096,81	-0,56%
75 – Autres produits de gestion courante	20 000,00	32 447,47	30 000,00	-2 447,47	-7,54%
76-produits financiers	500,00	539,20	500,00	-39,20	-7,27%
77 – Produits exceptionnels	53 628,70	72 441,27	0,00	-72 441,27	
78-Reprises provisions	50 000,00			0,00	
Total recettes réelles	4 568 300,70	4 589 544,49	4 476 637,00	-112 907,49	-2,46%
042 – Opérations d'ordre	1 629,00	1 629,00	2 021,00	392,00	24,06%
TOTAL	4 569 929,70	4 591 173,49	4 478 658,00	-112 515,49	-2,45%
RESULTAT ANTERIEUR	740 187,78	740 187,78	794 773,23	54 585,45	7,37%
TOTAL avec résultat	5 310 117,48	5 331 361,27	5 273 431,23	-57 930,04	-1,09%

Chapitre 013 : ce chapitre regroupe les remboursements sur des agents en maladie (part salariale)

Chapitre 70 : ce chapitre regroupe les recettes générées par les concessions cimetière, les locations du port, la bibliothèque, les repas, les locations des salles, des logements, les recettes liées à l'accueil enfance-jeunesse.

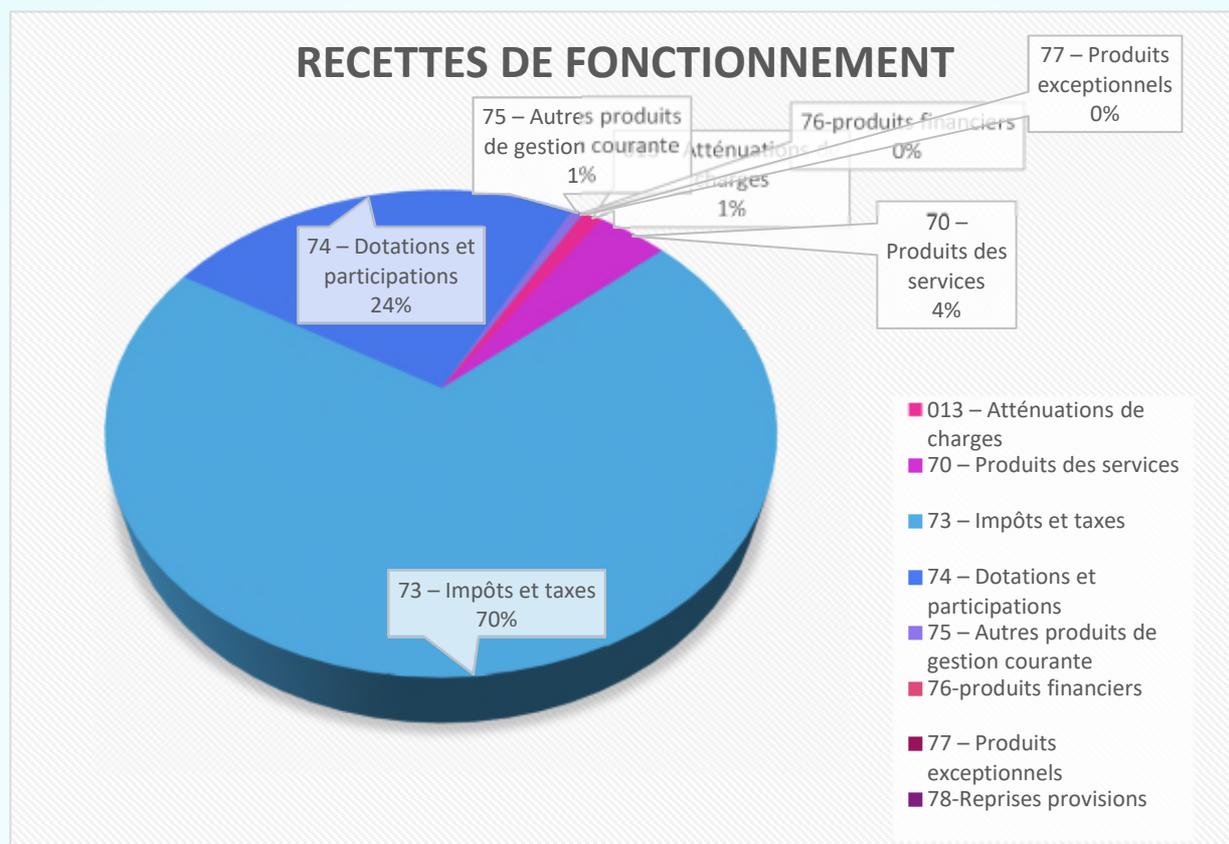
Chapitre 73 : ce chapitre regroupe les impôts, les différentes taxes, le fonds national de garantie individuelle des ressources, le fonds péréquation et l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération d'Épinal...

Chapitre 74 : ce chapitre regroupe les dotations de l'état, les subventions de fonctionnement (transport scolaire, le caf pour le contrat enfance-jeunesse...), les compensations de l'état.

Chapitre 75 : ce chapitre regroupe les locations d'immeubles (st Nicolas, l'office de tourisme, loyers école Henri Breton).

Chapitre 76 : ce chapitre correspond aux parts sociales et intérêts du legs THIEBAUT.

Chapitre 77 : ce chapitre regroupe les recouvrements de créances après admissions en non-valeur, les régularisations sur les trop versés, les produits des cessions, les remboursements des sinistres.



SECTION D'INVESTISSEMENT

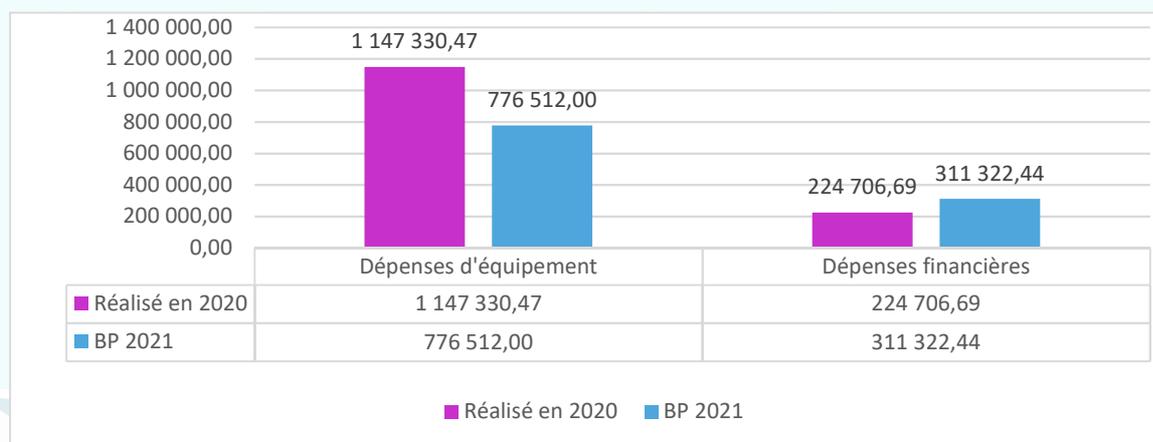
Dépenses :

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à **1 091 895.44 €** :

Chapitre	Pour mémoire BP 2020	Réalisé en 2020	BP 2021	Différence	VARIATION EN % par rapport au réalisé 2020
Dépenses d'équipement	1 565 922,00	1 147 330,47	776 512,00	-370 818,47	-32,32%
Dépenses financières	243 693,01	224 706,89	311 322,44	86 615,75	38,55%
Total dépenses réelles	1 809 615,01	1 372 037,16	1 087 834,44	-284 202,72	-20,71%
Opérations d'ordre	35 590,80	35 590,80	4 061,00	-31 529,80	-88,59%
TOTAL	1 845 205,81	1 407 628,16	1 091 895,44	-315 732,52	-22,43%

Les dépenses d'équipement : ces dépenses sont retracées sur le tableau des autorisations de programme

Les dépenses financières correspondent au remboursement du capital des emprunts et une ligne budgétaire pour imprévus (67 668.33) ce qui permet à la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante



Recettes :

Le montant des recettes d'investissement de la section d'investissement s'élève à **1 091 895.44 €** et se répartit ainsi :

Chapitre	Pour mémoire BP 2020	Réalisé en 2020	BP 2021	Différence	VARIATION EN % par rapport au réalisé 2010
Recettes d'équipement	728 992,61	562 248,72	237 254,00	-324 994,72	-57,80%
Recettes financières	257 437,00	262 225,25	200 000,00	-62 225,25	-23,73%
Total recettes réelles	986 429,61	824 473,97	437 254,00	-387 219,97	-46,97%
Opérations d'ordre	584 968,33	387 153,48	576 834,28	189 680,80	48,99%
TOTAL	1 571 397,94	1 211 627,45	1 014 088,28	-584 759,14	-48,26%
RESULTAT ANTERIEUR	273 807,87	273 807,87	77 807,16	-196 000,71	-71,58%
TOTAL avec résultat	1 845 205,81	1 485 435,32	1 091 895,44	-393 539,88	-26,49%

Recettes d'équipement : ces recettes sont constituées des subventions et des emprunts

Recettes financières : ces recettes comprennent le FCTVA pour 170 000.00 €, la taxe d'aménagement pour 30 000.00 €

